



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 11^e jour du mois de janvier 2021, a adopté le règlement numéro 2020-602 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 2009-488 et le règlement numéro 2020-603 modifiant le règlement sur le zonage 2009-489.

Lesdits règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ces règlements le 21 janvier 2021.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 22^e jour de janvier 2021.

Andrée Neault, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière